

(TRADUCTION)

Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant les membres du département du droit commun de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Mon ministère entretient des relations étroites et mutuellement profitables avec le département depuis que celui-ci a été créé, soit depuis 17 ans. On peut rappeler ici les conférences prononcées et les cours dispensés par des fonctionnaires du bureau des affaires juridiques du Ministère, les prêts d'ouvrages, la fourniture de documents, les colloques organisés par la Faculté à l'intention des fonctionnaires des Affaires extérieures. Depuis nombre d'années, nous entretenons des relations de travail tout aussi étroites avec vos collègues du département du droit civil.

Le dialogue entre le gouvernement et les universités est un processus essentiel. J'estime que ces échanges permettent au monde universitaire de se pencher à son tour sur les problèmes juridiques qui se posent au gouvernement. De même, les idées et les analyses issues du monde universitaire forment un élément important du processus d'évolution des théories sous-jacentes qu'il faut définir intégralement et avec précision avant de formuler des politiques d'ordre pratique.

Lorsque j'examine la liste des maisons qu'ont fréquentées les agents de mon Ministère, je suis quelque peu étonné de constater que seulement deux diplômés en droit commun ont opté pour le ministère des Affaires extérieures. J'espère que davantage parmi vous songeront à faire carrière au sein du Service extérieur, où votre formation juridique constituerait un atout précieux en ces temps stimulants qui voient naître de nouveaux concepts dans le domaine du droit international. Je vous invite à y réfléchir.

(TEXTE)

L'Université d'Ottawa est unique au Canada et détient même une place assez spéciale dans le monde entier, à cause de son caractère bilingue et biculturel. Cet élément est souligné d'une manière frappante dans la faculté de droit où en même temps sont formés les avocats du droit civil et du droit commun.

Au ministère des Affaires extérieures, nous ne reconnaissons pas le bilinguisme uniquement comme étant un besoin fondamental dans le cadre de la fédération canadienne. Nous le considérons aussi comme outil essentiel de notre travail. Un diplomate canadien, ayant la connaissance des deux langues, est en mesure de communiquer avec la plus grande partie de ses collègues étrangers et des fonctionnaires des autres gouvernements. Le français ou l'anglais, quand l'un ou l'autre n'est pas la première langue d'un pays, en est certainement la seconde. Ainsi, notre double héritage est un précieux atout dans nos relations étrangères.

(TRADUCTION)

J'aimerais discuter avec vous d'une question qui, d'une façon générale, appartient au domaine juridique et qui revêt une grande importance pour les Canadiens, notamment depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs millions de Canadiens ont alors pris l'habitude de voyager de par le monde. Les données statistiques révèlent que la population canadienne est très "nomade". A l'heure actuelle, plus de deux millions de passeports canadiens valides sont en circulation et nous prévoyons délivrer 500,000 passeports additionnels cette année. Bien sûr, rares parmi les millions de Canadiens qui se rendent aux États-Unis chaque année sont ceux qui ont besoin d'un passeport.